

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Gagnez vos places Roland-Garros 2026 »

À l'occasion du salon All4Customer Paris – Porte de Versailles

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société Opportunity, SAS au capital social de 1 021 285 euros, dont le siège social est situé au 25 rue de Ponthieu 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 481 483 626, ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez vos places Roland-Garros 2026 » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 – DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroulera exclusivement durant le salon All4Customer Paris, Porte de Versailles, aux dates suivantes :

- Ouverture des participations : le lundi 24 mars 2026 à partir de l'ouverture du salon
- Clôture des participations : le jeudi 26 mars 2026 à la fermeture du salon

Aucune participation reçue avant ou après cette période ne sera prise en compte.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans ou plus), présente sur le stand Opportunity lors du salon All4Customer Paris, à l'exclusion :

- Des salariés et collaborateurs de la société Opportunity et des membres de leur famille vivant sous le même toit ;
- Des prestataires et partenaires ayant participé à l'organisation du Jeu.

La participation est strictement limitée à une (1) participation par personne (même nom, même adresse e-mail, même numéro de téléphone).

Pour participer, chaque candidat devra :

1. Scanner le QR code affiché sur le stand Opportunity ;
2. Renseigner ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sur le formulaire en ligne dédié ;
3. Cocher la case d'acceptation du présent règlement et des conditions générales de communication.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du présent règlement sera automatiquement annulée.

Participation réservée aux visiteurs du stand

La participation au Jeu est strictement réservée aux personnes présentes physiquement sur le stand tenu par la Société OPPORTUNITY lors du salon All4Customer Paris pendant la période mentionnée à l'article 2.

Le QR code permettant l'accès au formulaire de participation est destiné exclusivement aux visiteurs du stand.

Toute participation réalisée en dehors du stand, transmise à des tiers ou obtenue par la diffusion du QR code sur internet, les réseaux sociaux ou tout autre canal non autorisé pourra être considérée comme non conforme et être annulée par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier la présence effective du participant sur le stand au moment de sa participation et, le cas échéant, d'annuler toute participation ne respectant pas cette condition.

Vérification de l'identité :

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge et les coordonnées de tout participant afin de s'assurer du respect des conditions de participation prévues par le présent règlement.

Toute participation comportant des informations inexactes, incomplètes ou frauduleuses pourra être annulée sans préavis. L'Organisateur pourra également demander à tout gagnant de justifier de son identité avant la remise de la dotation.

À défaut de transmission des éléments demandés dans un délai raisonnable, le lot pourra être attribué à un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Participation frauduleuse

Toute tentative de participation multiple par une même personne, notamment par l'utilisation de plusieurs adresses e-mail, identités, numéros de téléphone ou tout autre procédé visant à contourner les règles du Jeu, entraînera l'exclusion immédiate du participant.

L'Organisateur se réserve également le droit d'annuler toute participation réalisée au moyen de procédés automatisés, de robots ou de tout dispositif technique permettant d'augmenter artificiellement les chances de gain.

Annulation du gain en cas de fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, telle que définie ci-dessus, entraînera l'annulation immédiate de la participation et, le cas échéant, du gain éventuellement obtenu.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne ayant adopté un comportement frauduleux ou portant atteinte au bon déroulement du Jeu, sans préjudice de toute action judiciaire qu'il pourrait engager.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

L'Organisateur mettra en jeu les dotations suivantes :

- 2 lots de 2 places pour les Internationaux de France de Roland-Garros 2026, soit 4 places au total.

Les caractéristiques précises des places (date du match, tribune, catégorie) seront communiquées aux gagnants lors de la remise des dotations. Les dotations sont nominatives, non cessibles, non remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas d'indisponibilité d'une dotation, de la remplacer par une dotation de valeur équivalente, sans recours possible de la part des gagnants.

La valeur commerciale indicative de chaque lot est estimée à environ 150 € TTC.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera effectué par voie électronique, de manière aléatoire, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées durant la période du Jeu. La date du tirage au sort est fixée au Lundi 6 avril 2026.

- 2 gagnants seront désignés à l'issue du tirage au sort. Chaque gagnant remportera un lot de 2 places pour Roland-Garros 2026.

En cas d'impossibilité de joindre un gagnant dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la première tentative de contact, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 6 – ANNONCE ET REMISE DES LOTS

Les gagnants seront contactés par e-mail et/ou téléphone aux coordonnées renseignées lors de leur inscription, dans les jours suivant le tirage au sort.

Les modalités de remise des dotations (envoi postal, remise en main propre ou autre) seront précisées lors du contact avec les gagnants. Les frais éventuels d'acheminement sont à la charge de l'Organisateur.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce Jeu (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sont traitées par Opportunity en qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces données sont collectées aux fins suivantes :

- Gestion et administration du Jeu-concours ;
- Contact des participants et des gagnants ;
- Communications commerciales d'Opportunity, sous réserve du consentement exprès du participant.

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin du Jeu pour les finalités marketing, et jusqu'à la remise effective des dotations pour la gestion du Jeu.

Base légale du traitement :

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu font l'objet d'un traitement par l'Organisateur, en sa qualité de responsable de traitement.

Ce traitement repose sur les bases légales suivantes :

- L'exécution du présent règlement, nécessaire à la prise en compte de la participation au Jeu, à la gestion des inscriptions, à l'organisation du tirage au sort et à l'attribution des dotations aux gagnants ;
- Le consentement du participant, lorsque celui-ci choisit expressément de recevoir des communications commerciales de la part de l'Organisateur.

La participation au Jeu implique la collecte et le traitement des données strictement nécessaires à son organisation. Les participants restent libres de retirer à tout moment leur consentement à la réception de communications commerciales, sans que cela n'affecte la validité de leur participation au Jeu ni la licéité des traitements effectués antérieurement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à l'adresse e-mail suivante : : dpo@oppycx.com ; ou par courrier à l'adresse du siège social.

Tout participant peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) – www.cnil.fr.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de défaillance technique (panne informatique, bug, problème de réseau) empêchant l'enregistrement d'une participation. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée pour tout préjudice direct ou indirect résultant de la participation au Jeu ou de l'utilisation des dotations.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou d'interrompre le Jeu en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application relève de la compétence exclusive des tribunaux français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire.

ARTICLE 10 – DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez SAS ID FACTO – Office de PARIS – 168 Rue de Grenelle 75007 PARIS.

Il est disponible gratuitement sur simple demande adressée à l'Organisateur par e-mail à l'adresse suivante : jeuconcours@oppycx.com

Fait à Paris, le 9 mars 2026
Opportunity